

FORMATION B.P.J.E.P.S.

(Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

Spécialité : Educateur Sportif

Mention : Activités Physiques pour Tous

Le BPJEPS APT est un diplôme de niveau IV, conférant à son titulaire les compétences pour encadrer des activités physiques et sportives, dans une perspective de découverte et d'initiation, auprès de tous les publics (scolaires, enfants, adolescents, adultes et personnes âgées).

L'éducateur sportif exerce en autonomie son activité professionnelle en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics sont il/elle la charge. Il/elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il/elle encadre tout type de public, dans tous les lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il/elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation dans les 3 familles d'activités obligatoires :

- Activités physiques d'entretien corporel.
- Activités et jeux sportifs.
- Activités physiques en espace naturel

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « Attestation de Formation aux premiers secours » (AFPS) ou « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1),
 - « Premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE1) en cours de validité,
 - « Premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE2) en cours de validité,
 - AFGSU 1 ou 2 en cours de validité,
 - SST en cours de validité.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Etre capable de réaliser les deux tests suivants :
 - Test n°1 : Test Navette « Luc Léger »
 - Test n°2 : Test d'habileté motrice

Public concerné :

Cette formation s'adresse aux candidats ayant :

- Une pratique d'une ou plusieurs activités physiques et sportives
- Une implication d'encadrement bénévole ou salarié dans le domaine sportif
- Un projet professionnel visant le développement du sport pour tous, au service du bien-être physique et moral des personnes, dans une finalité de loisir, de santé et d'éducation.

Contenu de la formation :

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.
- UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.
- UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Dates de la formation

Du 16/10/2017

Au 23/11/2018

Durée de la formation

630 heures en centre

1183 heures en entreprise minimum

Horaires en centre

8h30 à 12h30

13h30 à 16h30

Lieu de formation

A2F Formation

23 Bis, rue de l'étoile du matin

44600 Saint-Nazaire

Tél : 02.51.75.11.11

a2f.secretariat@leolagrange.org

Coût pédagogique

6835,50 Euros (Coût horaire : 10.85 €)

Frais d'inscription : 50 €

Réunion d'information

Le jeudi 14 mars 2017 à 14h00

Le 9 mai 2017 à 14h00

Le 04 juillet à 14h00

(Sur inscription au 02.51.76.11.11)

Sélections

Clôture des inscriptions pour les TEP :

Le 1^{er} août 2017.

Tests d'Exigences Préalables à l'entrée

en formation (TEP) :

Test n°1 et test n°2 :

Le 7 septembre 2017

Epreuves de sélection :

Entretien de motivation et épreuve écrite :

Le 8 septembre 2017

Positionnements

Le 11, 12 et 13 septembre 2017

(Pour déterminer le parcours de formation)

CALENDRIER FORMATION 2017-2018

BPJEPS Educateur Sportif

Mention : Activités Physiques pour tous

PERIODES DE FORMATION			PERIODES DE STAGES			
DATES	Nb d'Heures	Lieu	DATES	Nb d'Heures	Lieu	
Du 16 au 20 octobre 2017	5 jours, soit 35 heures	CENTRE DE FORMATION	Du 23 au 27 octobre 2017	5 jours, soit 35 heures	STRUCTURE D'ALTERNANCE	
Du 6 au 10 novembre 2017	4 jours, soit 28 heures		Du 30 oct. au 4 nov. 2017	4 jours, soit 28 heures		
Du 13 au 17 novembre 2017	4 jours, soit 28 heures		Du 20 au 24 novembre 2017	5 jours, soit 35 heures		
Du 4 au 8 décembre 2017	4 jours, soit 28 heures		Du 27 nov. au 1 ^{er} déc. 2017	5 jours, soit 35 heures		
Du 18 au 22 décembre 2017	4 jours, soit 28 heures		Du 11 au 15 décembre 2017	5 jours, soit 35 heures		
Du 8 au 12 janvier 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 26 au 29 décembre 2017	4 jours, soit 28 heures		
Du 15 au 19 janvier 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 2 au 5 janvier 2018	4 jours, soit 28 heures		
Du 29 janvier au 2 février 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 22 au 26 janvier 2018	5 jours, soit 35 heures		
Du 19 au 23 février 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 5 au 9 février 2018	5 jours, soit 35 heures		
Du 12 au 16 mars 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 12 au 16 février 2018	5 jours, soit 35 heures		
Du 19 au 23 mars 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 26 février au 2 mars 2018	5 jours, soit 35 heures		
Du 9 au 13 avril 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 5 au 9 mars 2018	5 jours, soit 35 heures		
Du 16 au 20 avril 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 26 au 30 mars 2018	5 jours, soit 35 heures		
Du 14 au 18 mai 2018	5 jours, soit 35 heures		Du 3 au 6 avril 2018	4 jours, soit 28 heures		
Du 4 au 8 juin 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 23 au 27 avril 2018	5 jours, soit 35 heures		
Du 25 au 29 juin 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 30 avril au 4 mai 2018	4 jours, soit 28 heures		
Du 10 au 14 septembre 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 7 au 11 mai 2018	3 jours, soit 21 heures		
Du 24 au 28 septembre 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 22 au 25 mai 2018	4 jours, soit 28 heures		
Du 8 au 12 octobre 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 28 mai au 1 ^{er} juin 2018	5 jours, soit 35 heures		
Du 22 au 26 octobre 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 11 au 15 juin 2018	5 jours, soit 35 heures		
Du 5 au 9 novembre 2018	4 jours, soit 28 heures		Du 18 au 22 juin 2018	5 jours, soit 35 heures		
Du 19 au 23 novembre 2018	5 jours, soit 35 heures		Du 2 au 6 juillet 2018	5 jours, soit 35 heures		
Total : 22 périodes de formation			Du 9 au 13 juillet 2018	5 jours, soit 35 heures		
90 jours : 630 heures			Du 16 au 20 juillet 2018	5 jours, soit 35 heures		
+ 1 jour d'examen : Le 22 novembre 2018			Du 23 au 27 juillet 2018	5 jours, soit 35 heures		
			Du 30 juillet au 3 août 2018	5 jours, soit 35 heures		
			Du 6 au 10 août 2018	5 jours, soit 35 heures		
			Du 13 au 17 août 2018	4 jours, soit 28 heures		
			Du 20 au 24 août 2018	5 jours, soit 35 heures		
			Du 27 au 31 août 2018	5 jours, soit 35 heures		
			Du 3 au 7 sept. 2018	5 jours, soit 35 heures		
			Du 17 au 21 sept. 2018	5 jours, soit 35 heures		
			Du 1 ^{er} au 5 oct. 2018	5 jours, soit 35 heures		
			Du 15 au 19 octobre 2018	5 jours, soit 35 heures		
			Du 29 oct. Au 2 nov. 2018	4 jours, soit 28 heures		
			Du 12 au 16 nov. 2018	5 jours, soit 35 heures		
			Total : 36 Périodes de stage - Soit 189 jours – 1323 heures (Pour 169 Jours - 1183 Heures minimum)			

Les mercredis en structure d'alternance (19 jours) :

Le 8 et 15 nov. 2017, le 6 et 20 déc. 2017, le 10, 17 et 31 janv. 2018, le 21 fév. 2018, le 14 et 21 mars 2018, 11 et 18 avril 2018, le 6 et 27 juin 2018, le 12 et 26 sept. 2018, le 10 et 24 oct. 2018, le 7 nov. 2018